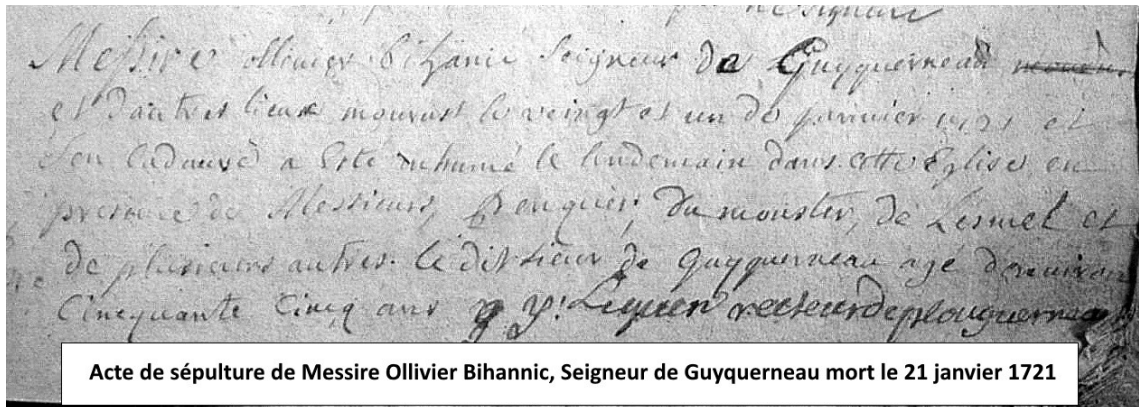


# *Bihannic de Guiquerneau et de Tromenec*

*Notes sur le parcours d'une famille noble du pays des Abers du  
16ème au 20ème siècle*

*André Nicolas  
Mars 2023*

Messire Olivier Bihannic, seigneur de Guiquerneau et d'autres lieux, fut inhumé en l'église de Plouguerneau le 22 janvier 1721, en présence de Messieurs de Penquer, du Mouser, de Lesmel et de plusieurs autres. Il était décédé le jour précédent en son manoir de Guiquerneau, situé à proximité du bourg paroissial.



Du 22 au 26 avril de cette même année, on vaqua à l'inventaire des biens mobiliers et effets laissés par le défunt<sup>1</sup>.

La procédure faisait suite à l'ordonnance rendue par la Cour royale de Lesneven qui avait désigné la dame de Guiquerneau, Catherine de Keroulas, comme tutrice de Yves son fils mineur. Il était l'unique survivant des enfants nés de son union avec le sieur de Guiquerneau, après leur mariage qui avait été célébré en l'église des Sept-Saints à Brest en novembre 1713.

Maître Claude Berthou faisant pour le greffe de la dite cour est assisté par Charles Refloch, juré priseur et vendeur de meubles à Lesneven. La dame de Guiquerneau a fait comparaître comme experts contradictoires Louis le Geleoc du Colombier et Yves Ogueur du manoir de Kervenn.

Né vers 1650, Louis Le Géléoc était veuf de Marguerite Baoudour qu'il avait épousée en 1685. Selon les actes de baptême de certains de leurs enfants, ils demeuraient au Colombier depuis au moins 1700. Ce lieu, parfois dit *noble*, situé à *proximité du Bourg* ou occasionnellement *au Bourg*, était ainsi dénommé car il était voisin du colombier dépendant du manoir de Guiquerneau ou de celui de Penquer<sup>2</sup>. La construction toujours présente sur le cadastre napoléonien a aujourd'hui totalement disparu, démolie lors de l'agrandissement du bourg au-delà de l'actuelle rue Michel Le Nobletz.

Sans doute fermier de l'exploitation agricole attachée à l'un de ces manoirs, Louis Le Géléoc y mourut le 17 avril 1722.

Quant à Yves Ogueur, il fut inhumé le 11 juin 1729 dans la dite *ancienne église de Tremenech*<sup>3</sup>.

1 Archives départementales du Finistère, sous-série 6 B (Cour royale de Lesneven).

2 La maison du Docteur Léon Guéguen, maire de Plouguerneau, fut bâtie à son emplacement vers 1953.

3 *Iliz Coz* d'aujourd'hui, déjà probablement plus ou moins remplacée par la chapelle de Saint-Laurent à cause de l'ensablement progressif du lieu au début du 18<sup>ème</sup> siècle.

Le 25 avril 1721, après l'inventaire et l'estimation de la valeur des *meubles, effets et manquements aux réparations* sur les dépendances, il est procédé au triage des dits *papiers* trouvés dans le manoir.

On répertorie d'abord dix-sept copies de baux à ferme qui concernent des biens s'étendant jusqu'à Plouarzel. Ensuite viennent des aveux et titres citant Olivier, seigneur Bihannic de Guiquerneau. De nombreux autres documents sont issus de Claude et Hervé Bihannic, ascendants directs du défunt. En plus de Guiquerneau, ils sont souvent aussi appelés sieurs de l'Isle et du Rest, seigneuries qu'il ne nous a pas été possible d'identifier avec certitude, mais peut-être situées en les paroisses respectives de Kernilis et de Saint-Frégant<sup>4</sup>.

Un autre document trouvé lors de l'inventaire d'avril 1721 est daté du 15 septembre 1637. Il mentionne le mariage de l'écuyer Claude Bihannic, sieur de L'Isle, avec Renée, sœur de l'Écuyer Louis de Parcevaux, sieur de Kerarmeal.

Devenu veuf, à une date que nous n'avons pas trouvée, Claude se remaria à Kernilis en 1670 avec Thomine Pinart demeurant à Landerneau. Elle est dite dame douairière du Muriou<sup>5</sup>, ce qui laisse supposer qu'elle est veuve. Le marié était âgé de cinquante-huit ans et la promise était de trente ans sa cadette.

D'autres *papiers* concernent son fils Hervé Bihannic et Marguerite le Ny, l'une des épouses de ce dernier, car lui aussi devint sans doute veuf. En effet, le 19 juin 1676 eut lieu à Lesmeal, paroisse de Plouguerneau, le baptême de Marie-Anne, fille d'Hervé Bihannic et de Lévénèze Kernoz. La parrain et la marraine furent Pierre et Marie-Anne Denys, sieur et demoiselle de Lesmeal.

## Les seigneurs Bihannic de Guiquerneau au début du 16ème siècle

Une montre<sup>6</sup> de l'évêché de Léon se tint à Lesneven le 25 septembre 1503<sup>7</sup> à l'initiative des sires du Chastel, de Kermarvan et de Kerouzere. Parmi les nobles de Plouguerneau, Allain Bihannic est présent. On le dit armé d'une vouge. On note aussi que Yvon Bihannic *fait défaut*, peut-être parce qu'il est encore trop jeune (ou trop âgé, s'il s'agit du père !)

---

4 Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven. Archives départementales de Loire-Atlantique (inventaire sommaire de la série B, chambre des comptes de Bretagne, liasse B 1714).

5 Probablement en Pont-de-Buis lès Quimerc'h.

6 Dans la société médiévale : revue initiée par un suzerain pour vérifier la capacité de ses vassaux à assurer le service d'*ost*, c'est à dire leurs obligations militaires.

7 Source : <https://www.tudchentil.org>. Transcription du dossier 49 J 602, Archives départementales du Finistère par Mickael Le Bars.

En août 1557, à Saint-Renan, le sire Tanguy du Châtel, seigneur de Kersymon et capitaine de Brest, réunit les nobles de l'évêché de Léon car on craint des intentions belliqueuses de la part des Anglais, avec un débarquement sur nos côtes<sup>8</sup>. Cette fois, *Maistre Yves Bihannyc de Ploekerneau* comparait en archer avec les sieurs Le Nobletz de Kerodern, Prigent Mazeas de Lesmeal, Olivier Parscau de Menan en Tremenech et quelques autres<sup>9</sup>.

Leur supérieur hiérarchique est l'homme d'armes Le Moyne de Ranorgat.

Un siècle plus tard, la *Chambre établie par le Roy pour la reformation de la Noblesse du pais et duché de Bretagne, par lettres patentes de Sa Majesté du mois de Janvier 1668, veriffiees en Parlement*, confirme l'appartenance des sieurs de Guiquerneau à la noblesse<sup>10</sup>:

*Entre le Procureur General du Roy, demandeur, d'une part, Et escuier Claude Bihannic, demeurant en son manoir de Guiquerneau, parroisse de Plouguerneau, evesché de Leon, ressort de Lesneven, faisant tant pour luy que pour escuier Hervé Bihannic, sieur de Guiquerneau, son fils aîné, herittier principal et noble, demeurant en laditte parroisse, evesché de Leon et resort, d'autre part. la Chambre, faisant droit en l'instance, a déclaré lesdicts Claude et Hervé Bihannic nobles et issus d'extraction noble et comme tels leur a permis et à leurs dessandants en mariage legitimme de prendre la qualité d'escuier... et à jouir de tous droits, franchises, preminances et privileges attribues aux nobles de cette province...*

Leurs armoiries « *Deux gueules à deux dauphins d'or affrontés* », laissent présumer qu'ils sont impliqués dans des activités maritimes.

En effet le 10 janvier 1614, un arrêt de la Chambre des comptes, promulgué à la suite d'un aveu par François Bihannic de Guiquerneau fait état de son *droit seigneurial d'avoir un bateau sur le bras de mer y desnommé...*

Il s'agit de l'exploitation du passage de l'Aberwrach déjà accordé par les seigneurs de Kerouartz en Lannilis à l'Écuyer Yves Bihannic en 1540, puis à son fils Jean sieur de Kerneac'h, en 1600<sup>11</sup>.



*De gueulle à deux dauphins d'or affrontes.*  
Source : <https://www.tudchentil.org>

8 Article de Henri Bourde de La Rougerie. Bulletin de la Société archéologique du Finistère 1898 (tome XXV, pages 95 à 108)

9 Le Sr de Lesmeal, le Sr de Lancelin, le Sr de Kergazquen, Herve Fabert, Jehan Marec, Gilles Mazeas, Yvon Tanguy et Tanguy Abalan

10 Source : "La noblesse de Bretagne devant la Chambre de réformation (1668-1671)" : arrêts de maintenue de noblesse publiés et recueillis par Monsieur le Comte de Rosmorduc. Tome 3, Saint-Brieuc, 1901.

11 Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven. Archives départementales de Loire-Atlantique (inventaire sommaire de la série B, chambre des comptes de Bretagne, liasse B 1693)

## Des relations conflictuelles entre les seigneurs de Guiquerneau et ceux de Lesmel !

En 1676, la marque de confiance que fut le choix du parrain et de la marraine de Marie-Anne Bihannic, nous laissent présumer que les relations sont sereines entre les deux familles nobles de Plouguerneau. Elles se sont enfin apaisées après les longs démêlés judiciaires qui avaient eu lieu une quarantaine d'années auparavant, entre Goulven Denys, sieur de Lesmel, et Claude Bihannic de Kerneac'h Guiquerneau.

Présents à Plouguerneau, depuis le Moyen-Âge, les Bihannic de Guiquerneau, sieurs de Kerneac'h, de l'Isle et autres titres, étaient inféodés aux Mazeas au moins depuis 1487<sup>12</sup>. Les sieurs de Lesmel sont eux-mêmes vassaux des sires de Carman en Kernilis, du moins partiellement.

Au début du 17<sup>ème</sup> siècle, la très ancienne famille Mazeas de Lesmel tombait en quenouille. Néanmoins, on aurait pu lui espérer une postérité car Françoise, l'une des dernières descendantes de la lignée, épousa un certain gentilhomme nommé Hervé de Penhoadic, avant 1585<sup>13</sup>.

Ce sieur de Lesmel fut assassiné vers 1595, dans des circonstances que nous ignorons, mais qui peuvent être liées aux troubles dus à la Ligue et aux activités de capitaines mi-brigands comme Yves du Liscoët et Anne de Sanzay, comte de La Magnanne. Les rivalités entre ces tristes sires n'épargnèrent pas nos contrées de Basse-Bretagne, comme en furent témoins le pillage du manoir de Mezarnou en Plouneventer, résidence de l'opulent Hervé de Parcevaux, ou le sac du château de Penmarc'h du comte de la Magnanne durant l'été 1594<sup>14</sup>. Entre deux expéditions guerrières, Anne de Sanzay y avait élu domicile depuis son mariage vers 1588 avec Marie de Tromelin, douairière du lieu et veuve du baron Claude de Penmarch.

À Lesmel, Françoise et *Leveneze*<sup>15</sup>, dernières descendantes de la lignée Mazéas, avaient été contraintes de céder leurs biens à l'ancien chef ligueur Anne de Sanzay.

Il est probable que l'évènement tragique que fut l'assassinat de Hervé de Penhoadic, époux de Françoise, laissa les deux demoiselles à la merci du triste sire.

Le meurtrier du sieur de Lesmel était François Bihannic de Guiquerneau. Il fut condamné aux galères à perpétuité pour *crime de felonye au premier chef* par la cour

---

12 Archives de Patrick de Poulpiquet de Lesmel.

13 *Ibid.*

14 "Mémoires sur les guerres de la Ligue en Bretagne", du chanoine Jean Moreau en 1617, publiées par Henri Waquet en 1960 et "Le brigandage en Bretagne pendant la Ligue (1574-1602)" par J. Baudry en 1920.

15 Traduction bretonne du vieux prénom français Liesse.

de Lesneven le 17 août 1595. Suite à la sentence, il fut dépossédé des biens issus de ses parents. Ses sœurs juveigneuses, *Leveneze* et Jeanne se les partagèrent. Cette transaction fut validée en 1603 par un notaire dont on fit état de l'ignorance quelques décennies plus tard<sup>16</sup>. Le manoir de Guiquerneau fut mis aux enchères et emporté par le sieur de Poulpry de Lavengat en Guissény, ou l'un de ses fils.

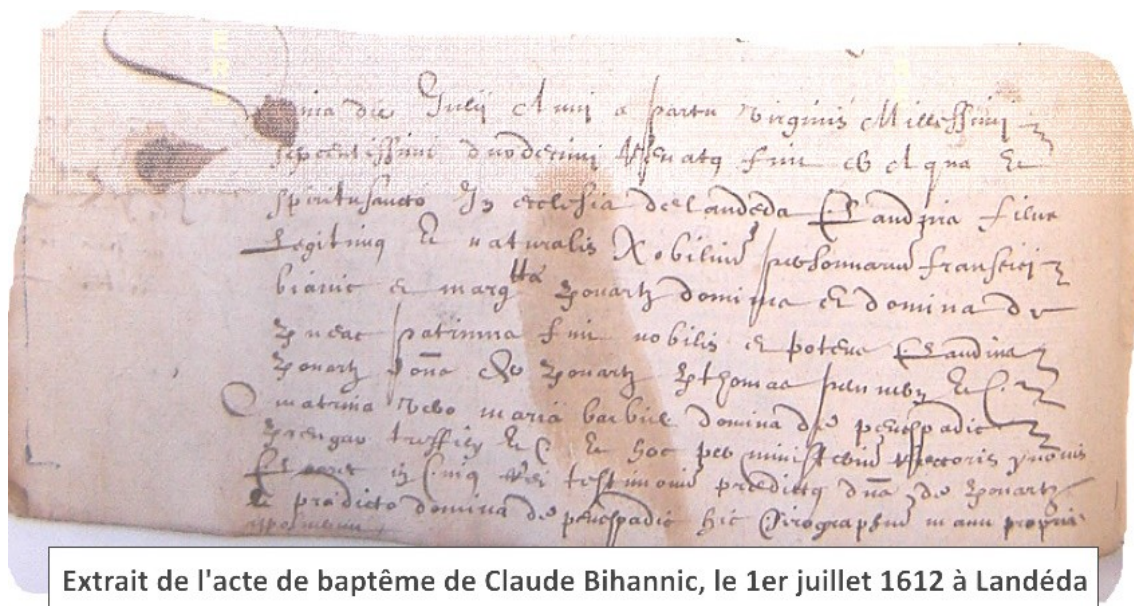
Vers la même époque, des lettres royales annulèrent l'achat frauduleux des héritages de Lesmel par Anne de Sanzay en 1596.

Vers 1608, François de Guiquerneau fit valoir à sa Majesté ses glorieux services durant la campagne de Normandie lors de la conquête du pouvoir royal face à la Ligue catholique.

Le sieur de Guiquerneau avait probablement pris part aux combats de l'armée de l'ancien duc de Bourbon à Arques puis à Ivry. Ces batailles victorieuses, contre des troupes supérieures en nombre, permirent au Roi d'entrer dans Paris en 1594, après qu'il eût consenti à abjurer de la religion huguenote. En 1598, intervint la fin des guerres de religion avec la soumission du Duc de Mercoeur, chef de la Ligue bretonne.

Le Roi fut sensible à la requête de François Bihannic et il décréta son rappel des galères. Revenu dans son dit *canton*, probablement vers 1608, il put récupérer ses effets et héritages, non sans quelques démêlés judiciaires avec ses sœurs qui se les étaient accaparés après sa condamnation. La prise de possession de la seigneurie de Lesmel par Anne de Sanzay impliquait aussi qu'il était devenu vassal de son ancien adversaire ligueur.

Vers 1610, le seigneur de Guiquerneau épousa Marguerite de Kerouartz. Claude Bihannic, qui resta vraisemblablement le seul enfant du couple, fut baptisé en l'église de Landéda le 1er juillet 1612.



16 Rosmorduc : "La noblesse de Bretagne devant la Chambre de réformation (1668-1671)", tome 3, pages 29 à 35.

Yves Denys, sieur de Coztilastren<sup>17</sup> et de Gueletran<sup>18</sup> était lointain parent et unique héritier des sœurs Mazeas dont son père n'était que cousin par alliance. Il mourut en 1621. Son beau-frère, Pierre Le Roy, sieur de Mesgestin, fut institué curateur de Goulven Denys héritier et fils unique qui n'avait que sept ans.

Malgré les lettres royales de 1603 décrétant l'invalidation de ses titres de propriétaire de Lesmel, Anne de Sanzay ne s'était pas empressé de rendre les biens résultant de cette acquisition malhonnête à Yves Denys.

Le Sire de Penmarc'h survécut trois ans à l'héritier légitime. René de Penmarc'h, époux de Jeanne de Sanzay et beau-frère de l'extorqueur des héritières Mazeas en 1596, mourut en 1632<sup>19</sup>. Il est possible que Goulven Denys, âgé de seulement dix-huit ans, profita de l'opportunité de ce décès pour faire valoir ses droits sur Lesmel. Il avait peut-être aussi suffisamment de caractère pour suppléer à une possible carence de son curateur. Cet oncle époux d'une sœur de sa mère, Ysabeau Morice, demeurait en effet en Plourin-lès-Morlaix, paroisse située à plus de quinze lieues de Plouguerneau.

Le 30 mai 1635, devant le bailli de la juridiction du Châtel à Lannilis, après *avis de quantité de parents du sieur de Lesmel*, Guillaume de Pontplancoët, sieur de Kergasquen fut institué *curateur particulier honoraire* du jeune gentilhomme et il remplaça Pierre Le Roy dans cette charge<sup>20</sup>.

Il est vraisemblable que ce fut un accord entre un futur gendre et son beau-père ; moins d'une semaine plus tard, Goulven Denys épousa Marie Pontplancoët. Elle était fille unique du seigneur de Kergasquen !

Ceci conforta certainement le seigneur de Lesmel dans la prise en main des affaires du fief et de la réclamation de leurs obligations féodales légitimes à ses vassaux. Claude Bihannic de Kerneac'h-Gwikerne était l'un d'eux.

Son père François était mort vers 1631, le laissant pour unique héritier. Vers 1634, il devint l'époux de Renée de Parcevaux. Comme vassal de Lesmel, il est prié par Goulven Denys de fournir aveu.

Arguant qu'il est mineur, Claude Bihannic ne montre aucun empressement pour satisfaire à cette requête. Finalement le document, qu'il fournit à son suzerain avec six mois de retard en 1638, comporte des inexactitudes et des omissions. Goulven Denys engage une procédure d'impunissement contre la possible tentative de resquille.

Le 2 juin 1640, après plusieurs assignations des parties et diverses audiences devant les autorités compétentes, la cour de Carman décrète la saisie féodale du manoir de Guiquerneau, affirmant qu'elle ne sera levée que lorsque le vassal aura fourni un aveu satisfaisant et payé les arrérages de ses cheffentes au sieur de Lesmel.

---

17 Lieu noble situé à la lisière du bourg de Plouguerneau actuel vers Croas-Boulic.

18 Aujourd'hui Gueleran. Au début du 18ème siècle le lieu était possédé par Theven de Gueleran, famille de juristes. En 1779, il fut acheté par François-Marie Moyot, maître de barque à Lanildut.

19 Rosmorduc : "La noblesse de Bretagne devant la Chambre de réformation (1668-1671)", tome 2, page 511.

20 Rosmorduc : "La noblesse de Bretagne devant la Chambre de réformation (1668-1671)", tome 2, page 148.

Après bien des tergiversations et autres artifices, comme sa *démission* d'abord niée puis finalement reconnue en faveur de Renée de Parcevaux pour tous ses biens et actions, le sieur de Guiquerneau fait appel de la sentence. D'autres assignations vont se poursuivre avec souvent des défauts à comparaître pour Bihannic.

Peut-être lassée de la stérilité des échanges et de certaines mauvaises volontés récurrentes, la cour royale de Lesneven décide une visite des lieux objets du contentieux depuis trois ans. Accompagnée des procureurs des deux parties, une délégation de la Cour se transporte au bourg de Plouguerneau le 30 janvier 1641. Les juristes y retrouvent les protagonistes de l'imbroglio judiciaire : les sieurs de Lesmel et de Guiquerneau.

L'expertise dure trois jours et il apparaît que le manoir est un édifice récent. Une de ses parties est une reconstruction sur des ruines d'une ancienne demeure qui fut ravagée par un incendie. On fait aussi état d'un agrandissement de la bâtisse sur une parcelle de terre vierge de tout vestige. Il est allégué que, lors de l'édification de son nouveau logis, le sieur Bihannic se serait peu soucié des limites de la propriété du sieur de Lesmel, et des anciennes constructions qui avait été précisément décrites dans un aveu fourni en 1520 par son aïeul Jan Bihannic. Des parcelles de terre avoisinantes aurait également été débaptisées depuis d'autres aveux anciens rendus aux suzerains.

Pour tenter de démêler l'imbroglio, on auditionne quatre *honorables hommes*<sup>21</sup> demeurant au bourg paroissial de Plouguerneau. Le plus jeune, Sezny Abhamon est un ménager<sup>22</sup> âgé de cinquante ans. Yvon Corrigou est un maçon sexagénaire. Les deux autres, François Boucher et Allain Bolloré exerçant les professions respectives de couturier et notaire, sont septuagénaires. Tous confirment que les Bihannic ont bien modifié l'implantation des constructions constituant le manoir. En revanche, ils ne peuvent se prononcer sur les litiges concernant un courtil nommé *liorz ar queffellec rouz* et *parc ar veleyen*. Mais, hormis Sezny Abhamon, ils ne sont pas des hommes de la terre et se soucient peut-être fort peu du nom des parcelles .

Les dires de ces témoins et les revendications des protagonistes de l'affaire permettent néanmoins d'imaginer l'agencement du lieu de Kerneac'h-Gwikerne et de ses dépendances en cette fin du règne de Louis XIII. Nous avons aussi tenté une corrélation de cette description avec celle déduite du premier plan officiel dressé lors de la levée du cadastre napoléonien près de deux cents ans plus tard.

Le manoir actuel qui daterait de 1766, d'après une pierre d'angle du pignon, est semble-t-il bâti à l'emplacement du grand corps de logis que François Bihannic ou Jan, son père, fit bâtir au septentrion de la maison manale devenue *mazière*<sup>23</sup>, dont il se voit encore quelques fondements en 1640.

---

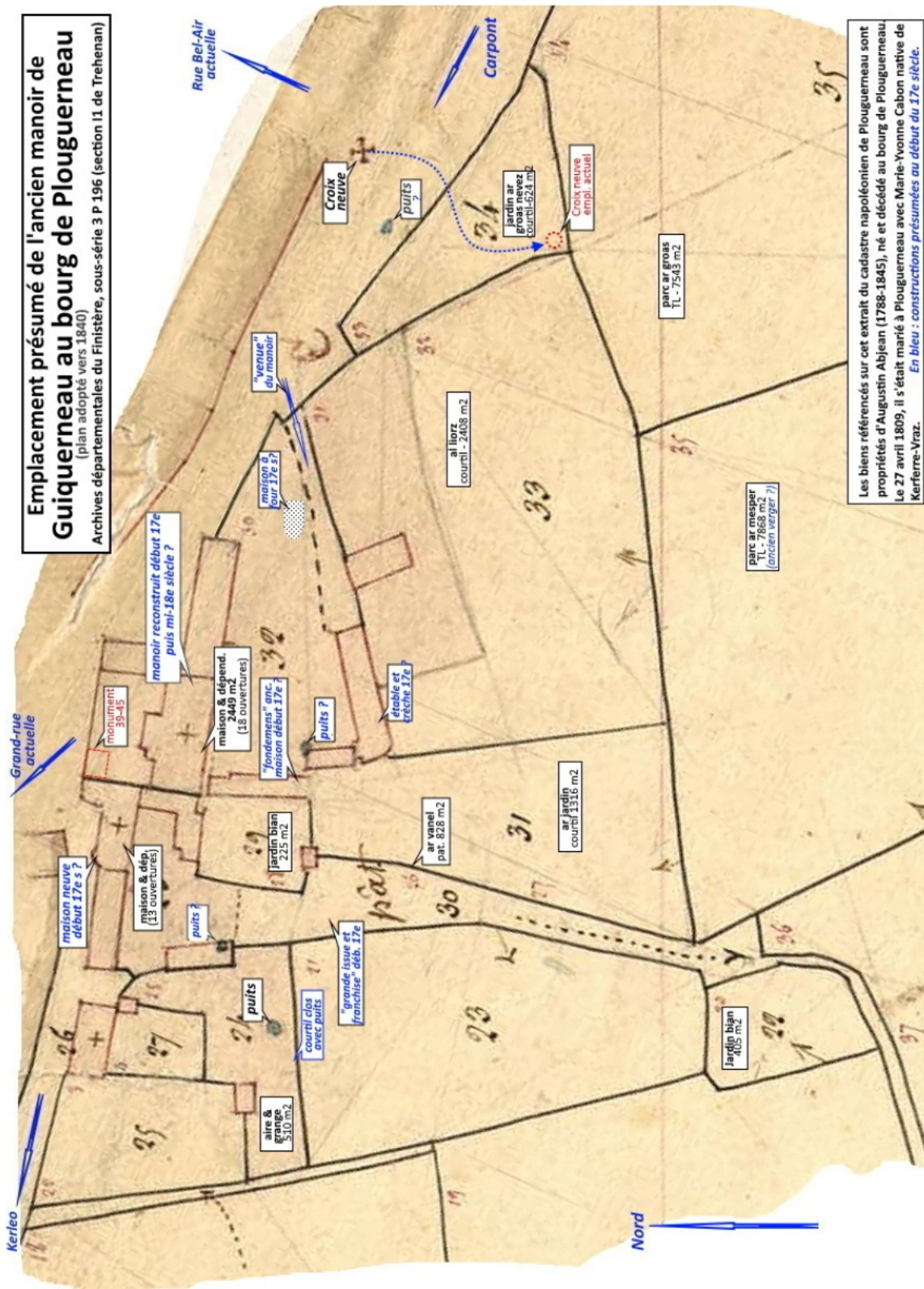
21 Notables.

22 Paysan aisé, dont le statut serait inférieur à celui du laboureur. Source : "Geneadico" du CGF.

23 Synonyme de *mazière* : mesure, mur ruiné... "Dictionnaire de l'ancienne langue française" tome 5, page 96. Frédéric Godefroy (1888).



**Emplacement présumé de l'ancien manoir de Guignerneau au bourg de Plouguerneau**  
 (plan adopté vers 1840)  
 Archives départementales du Finistère, sous-série 3 P 196 (section I1 de Trehanan)



Les biens référencés sur cet extrait du cadastre napoléonien de Plouguerneau sont propriétés d'Augustin Abjean (1788-1845), né et décédé au bourg de Plouguerneau. Le 27 avril 1809, il s'était marié à Plouguerneau avec Marie-Yvonne Cabon native de Kerferre-Vraz. En bleu : constructions présumées au début du 17e siècle.

Le nouveau manoir qui comporte un étage est constitué de deux corps séparés par *muraille*<sup>24</sup> et *pignon tant en haut qu'en bas*.

Le rez-de-chaussée est partagé en deux pièces : un cellier à l'est et la cuisine vers l'ouest. Selon le seigneur de Guiquerneau et de l'Isle, dont le manoir est la demeure, la partie servant de cellier fut rebâtie par son feu père, François Bihannic, après avoir été incendiée. La partie située à l'occident est une construction nouvelle, sauf en quelques endroits du mur longeant le chemin où il manque encore portes et fenêtres.

À l'entrée de la cour, il y a une maison à four du côté nord et vers l'autre côté une crèche et une étable adjacentes. Cour, aire et jardins sont clos de *murailles* dont la plus longue, vers l'occident, s'étend sur soixante-dix-sept pas. Celle qui est mitoyenne au grand chemin mesure environ soixante pas.

Devant l'accès à la cour, une pièce de terre, où subsistent quelques arbres et des vieilles souches, semble être le reliquat d'une ancienne futaie ou d'une rabine<sup>25</sup>.

Sur un tertre, devant l'entrée et *la venue* de la cour du manoir, se dresse la Croix neuve. Selon Yves-Pascal Castel, elle daterait de 1616<sup>26</sup>. Le cadastre napoléonien la place sur le chemin qui mène du Carpont au bourg de Plouguerneau à l'intersection de la venelle qui devint il y a quelques dizaines d'années l'actuelle rue Bel-Air. Plus tard, lors d'un réaménagement du réseau routier, elle fut déplacée vers son implantation actuelle : un coin de l'ancienne place du marché aux porcs.

Le grand chemin contigu à la façade nord du manoir est dit *chemin menant du manoir de Ranorgat*. Ceci laisse présumer que le chemin vicinal passant par Lannic et Lanquenau<sup>27</sup> vers Le Grouanec, qui fut identifié de *Plouguerneau à Lesneven* par le cadastre du début du 19<sup>ème</sup> siècle, n'existe pas encore. La voie principale passe à proximité des manoirs de Coatquenau, Kerilly, Kervereg et Ranorgat avant de descendre vers le Carpont. Selon des informations orales recueillies auprès d'anciens résidents de ces villages, il s'agirait de reliquats d'une antique voie romaine<sup>28</sup>.

Cependant, malgré la présentation par Goulven Denys des pièces qui peuvent prouver ses droits sur le fief de Kerneac'h-Guiquerneau, cette descente de justice de janvier 1641 ne permet pas d'établir la légitimité des prétentions des deux parties.

Le sieur de Lesmel en appelle à Charlotte d'Escoubleau, sa suzeraine, veuve de Charles de Maillé de son vivant marquis de Carman<sup>29</sup>, pour solliciter sa caution dans la procédure. Malgré quelques réticences elle accepte et, le 13 septembre 1641, Goulven Denys peut produire devant la Cour royale de Lesneven l'ensemble des pièces qu'il a pu réunir pour faire valoir ses droits.

---

24 Mur.

25 Allée de grands arbres plantés sur l'avenue d'une maison noble.

26 "Atlas des croix et calvaires du Finistère" : croix numéro 1994. Yves-Pascal Castel (1980).

27 Aujourd'hui *Sant Kenan* ou *Sant Quenan*.

28 Chemin parfois appelé ainsi par les anciens riverains, il y seulement une cinquantaine d'années.

29 Mort de maladie au siège de La Rochelle en 1628. "Dictionnaire de la noblesse", tome 12, par De la Chesnaye-Debois et Badier (1868).

Considérant que les preuves fournies sont insuffisantes, la cour royale invalide le jugement de la cour seigneuriale de Carman. Par conséquent, la saisie féodale des *héritages* de Claude Bihannic ne se justifie pas. Le manoir de Guiquerneau et ses dépendances sont donc adjugés au pouvoir royal. En avril 1643, Goulven Denys et Charlotte d'Escoubleau font appel de cette décision et saisissent le parlement de Bretagne à Rennes. Trois mois plus tard, ils sont déboutés de leurs prétentions et condamnés aux dépens.

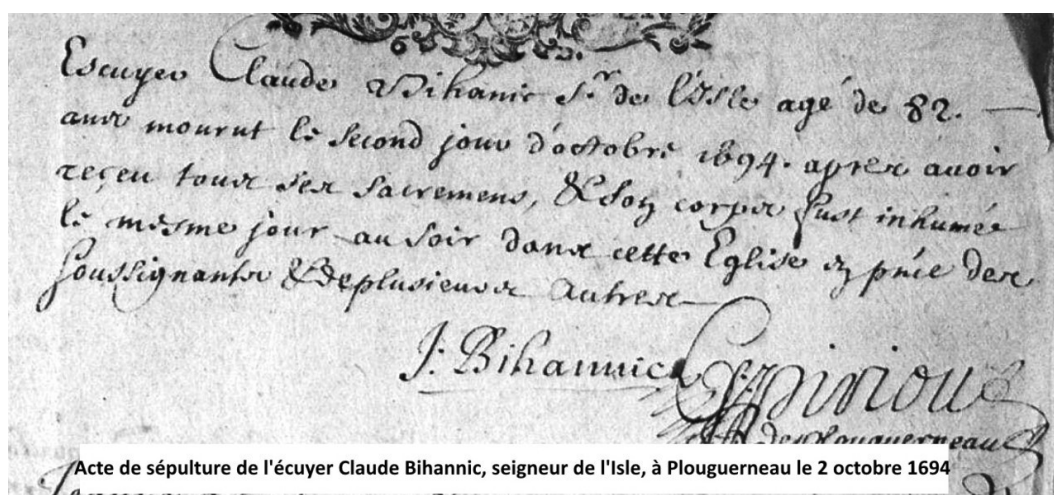
Le 8 août 1643, peut-être sûr de son bon droit ou étant de tempérament procédurier, le sieur de Lesmel notifie un pourvoi auprès des autorités royales pour une révision de la décision du parlement de Rennes.

Il se termine trois mois plus tard par une sentence favorable aux intérêts du sieur de Lesmel et de la marquise de Carman. Claude Bihannic et son épouse Renée de Parcevaux sont condamnés aux dépens des jugements et doivent payer plus de quatre cents livres à Goulven Denys.

Après le refus du seigneur de Guiquerneau de se défaire d'une telle somme, une de ses fermes de Plouguerneau est saisie par huissier et attribuée au demandeur en mai 1644.

Cependant, après l'amorce d'une autre action en justice par Claude Bihannic contre le sieur de Lesmel, les parties sans doute lassées par toutes ces années de procédures s'accordent sur une transaction : Goulven Denys rembourse cent-cinquante livres à Bihannic et le manoir de Guiquerneau reste dépendant de la seigneurie de Lesmel.

Les relations conflictuelles, avec les frais de justice et les séjours de plusieurs mois à Rennes, avaient coûté des sommes colossales de plusieurs centaines de livres aux deux familles nobles de Plouguerneau. Néanmoins les rancœurs s'estompèrent rapidement comme le témoignent les signatures présentes dans les actes paroissiaux qui concernent des deux familles, bien avant la fin du 17<sup>ème</sup> siècle.



Écuyer Claude Bihannic dit *Sieur de l'Isle* mourut le 2 octobre 1694 à l'âge canonique de quatre-vingt-deux ans. Il fut inhumé le *même jour au soir* en l'église de Plouguerneau<sup>30</sup>.

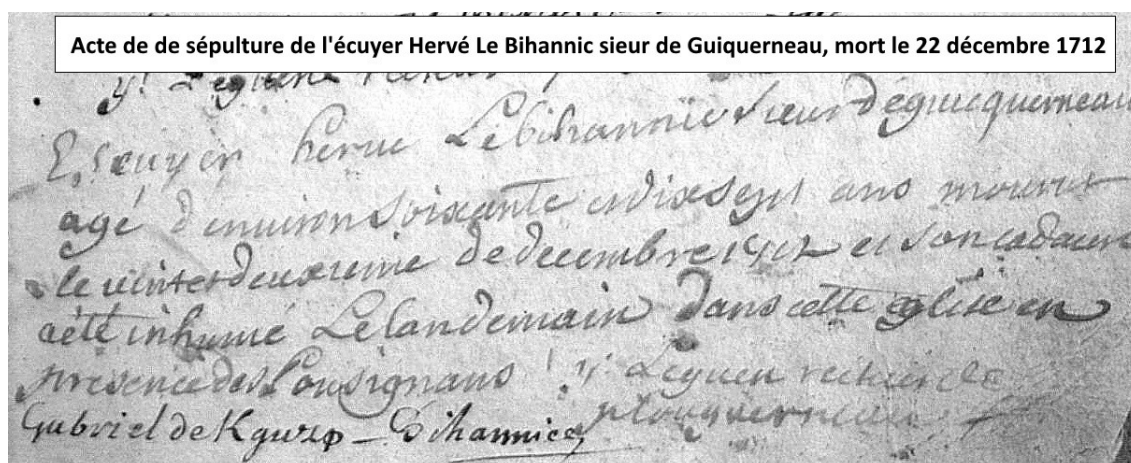
30 Archives départementales du Finistère, sous-série 1182 E Dépôt 2 (<http://mnesys-portail.archives-finistere.fr>, p 61/331).

Son fils Hervé eut, apparemment, une existence plus discrète que celle de son père. Né vers 1635, il épousa Marguerite Le Ny dont il eut Olivier, probablement en 1666.

Nous avons trouvé quelques traces écrites sur son parcours.

En 1669 il est cité comme *filz aîné et héritier principal noble de son père* devant la Chambre de réformation du parlement de Bretagne. Le 1er juin 1690, Hervé signe l'acte de sépulture de Dame Thomine Pinart de l'Isle Bihannic, sa belle-mère, les deux autres témoins, Jean Collic et Michel Bartz, *ne sachant le faire*.

En 1695, la Chambre des comptes de Bretagne<sup>31</sup> confirme qu'il possède le lieu et manoir noble de Guiquerneau. Cette même année, il comparait devant la Cour de la juridiction royale de Brest et de Saint-Renan pour la désignation d'un tuteur des enfants mineurs des feus Écuyer Tanguy d'Oixant et Françoise du Mescam<sup>32</sup>, de Lochrist. La raison de sa présence aux cinq audiences qui précédèrent la décision finale du 20 juin nous reste inconnue. Selon toute apparence, il n'avait pas de lien familial avec les défunts, comme Guillaume Silguy de Coatibescond, Guillaume Gilard de Keranflech, Vincent de Parcevaux de Kerarmoal et nombre d'autres nobles du diocèse de Léon cités aussi comme témoins devant cette Cour qui institua l'Écuyer Guillaume Le Gac, sieur de Kerraoul<sup>33</sup>, tuteur des orphelins.



Hervé Bihannic de Guiquerneau décéda le 22 décembre 1712. Il suivait dans la tombe Marguerite Le Ny dont l'acte de sépulture avait été enregistré et *transcrit véritable* par le recteur de Plouguerneau le 4 septembre 1707, trois semaines après ses funérailles. Il s'agissait probablement d'un oubli du clergé de la paroisse !

Les actes cités dans l'inventaire d'avril 1721, qui suivit le décès de son fils Olivier, sont paraphés par les notaires ou les procureurs des juridictions de Léon à Lesneven, de Kergroadez, de Carman et du Châtel, de Penhoat et des seigneuries de Rosmadec,

10 Matériau de couverture d'origine végétale : paille de seigle ou roseau.

31 Aveux et dénombrements de terres, de maisons, de rentes, de convenants, de fiefs, de droits réels et honorifiques tenus noblement du Duc de Bretagne et du Roi, dans le ressort de la sénéchaussée de Lesneven. Archives départementales de Loire-Atlantique (inventaire sommaire de la série B, chambre des comptes de Bretagne, liasse B 1706)

32 Registre des tutelles et décrets de mariage (1695-1696) de la juridiction de Brest et Saint-Renan. Archives départementales sous-série B1352.

33 Probablement en La Roche-Maurice.

Lesmel, Kerouartz, Kerouzere, Penquear, Kerguz, Crozon, Kergounadech et d'autres lieux difficiles à identifier. Ceci permet de conclure que les seigneurs Bihannic de Guiquerneau ont des relations avec nombre de familles nobles léonardes.

## Le manoir de Guiquerneau au début du 18ème siècle

L'inventaire de 1721 nous autorise à imaginer une certaine photographie de ce manoir qui disparut, ou qui fut profondément transformé, dans la seconde moitié du 18ème siècle.

En ce début du 18ème siècle, l'habitation des Bihannic se compose d'une cuisine, d'un cellier, d'une salle, d'une chambre au-dessus de la cuisine, d'une seconde chambre au-dessus du cellier, et d'une troisième chambre au-dessus de la salle. Il y a donc un

étage, mais nous ignorons si la toiture est en *gleds* ou en ardoises.



Pierre d'angle de la façade nord et du pignon est du manoir de Guiquerneau en 2003.  
Elle porte à l'envers, peut-être depuis une remise en place, la date de 1766.

Photo : André Nicolas (2003)

La cuisine est certainement assez vaste, car elle est meublée de deux tables avec leurs escabeaux, un lit, une armoire en bois de sapin, une mauvaise chaise, une huche de bois d'*ormeau*<sup>34</sup>, un vaisselier, deux coffres, un petit charnier et de nombreux ustensiles : pots de terre et de fer, casseroles, poêles, divers bassins dont l'un dit à *bouillie* et un autre utilisé comme passoire à lait. La cheminée semble

imposante car elle abrite trois trépieds, une crémaillère, deux poêles et une platine avec grille.

Les couverts ordinaires, que sont les écuelles et les cuillères, sont en bois. Cependant, on note un gobelet, six cuillères et six fourchettes en argent qui ne servent peut-être que lors des grandes occasions ou ripailles.

Un cellier contient deux charniers en bois d'ormeau, une table de chêne et un garde-manger où est conservé du beurre qui vaut six livres. Le mobilier de la salle est composé de meubles imposants (cinq huches et deux armoires, dont l'une en bois de chêne). Le tout est estimé à cent soixante-six livres.

La chambre au-dessus de la cuisine est meublée de deux lits garnis de rideaux de lin, l'un vert et l'autre rayé, de deux tables et de deux coffres. La chambre au dessus du cellier contient deux tables, deux lits garnis de rideaux de serge et une armoire et celle située au-dessus de la salle contient un lit en bois de chêne avec des rideaux, deux armoires et deux escabeaux. On note aussi des chandeliers de cuivre et du petit mobilier, comme des chaises ou des escabeaux en bois d'ormeau.

Des lits sont garnis de couettes et d'oreillers remplis de plumes. D'autres paillasses se contentent de balle, sans doute d'avoine. Les couvertures sont tricotées en fils de laine rouge ou blanche. Les linceuls<sup>35</sup> sont en toile dits de lin ou de *mesnage*<sup>36</sup>.

Le défunt possédait un habit en drap de Gènes avec justaucorps, veste et culotte, qui vaut cinquante livres. Un autre en drap d'Espagne est estimé à vingt-et-une livres et un troisième de qualité indéterminée à dix-huit livres. Il avait aussi trois perruques, chacune étant peut-être assortie à l'un quelconque de ces habits.

Dans une modeste bibliothèque, on découvre quelques livres, dont le *Code Henry*<sup>37</sup>, *La Conférence des ordonnances du Roy* en deux tomes, *Institution pour obtenir des expéditions en cour de Rome*, *La Coutume de Bretagne* en un tome, *Horace*... et aussi douze inattendus billets de la Banque royale<sup>38</sup>, en coupures de dix et de cinquante livres. Ils sont notés avec leurs numéros pour un total de deux cent quatre-dix livres.

Les dépendances du manoir comprennent une maison à four avec une huche et une maie<sup>39</sup>, deux granges et une écurie. Dans chacune de ces dépendances, la présence de dits *lits-couchettes* signifie probablement que les domestiques de la maison noble y sont logés.

---

35 Draps.

36 Terme signifiant sans doute de *qualité inférieure*.

37 Il est probable qu'il s'agisse du « Code du Roy Henry III » par messire Barnabé Brisson, augmenté par Henry IV. Paris 1609. Source : <https://books.googleusercontent.com>

38 Banque fondée par l'Écossais John Law et autorisée à émettre de la monnaie-papier garantie par le Roi. L'affaire se termina par une semi banqueroute vers 1722, ruinant de nombreux porteurs.

39 Sorte de huche ou de coffre destinée à pétrir la pâte, puis à conserver du pain.

Dans les granges, sont entreposés trente-sept fûts de barrique, sept boisseaux de seigle à sept livres le boisseau, dix-neuf boisseaux d'avoine à quatre livres, douze boisseaux de blé noir à six livres, deux boisseaux et quart d'orge à cinq livres et du bois de charpentage.

Ces importantes quantités de marchandises, et les billets de banque, peuvent laisser supposer qu'une des activités des habitants du manoir est le commerce, et que l'on craint pour la sécurité comme le pourraient le témoigner les armes inventoriées dans une des chambres : quatre fusils, trois paires de pistolets et deux épées.

L'activité agricole semble réduite ; les nobles ne pratiquent guère le faire-valoir direct de leurs terres, qu'ils délaissent par diverses formes de baux à des domaniers<sup>40</sup> ou des fermiers. De ce fait, la superficie des terres exploitées directement par le manoir est modeste.

Les champs sont peu nombreux et ne servent probablement qu'à assurer la subsistance quotidienne. Ils s'appellent : *parc al leur*, *parc al louarn*, *parc an nasibou*, *parc mesleur*, *parc croas bihan*, *parc croas bras*, *parc mes glas bihan*, *parc an taleyen* ou *ar veleyen*. Les gaigneries<sup>41</sup> sont composées de semis de seigle, de mistillon, d'avoine et de cultures de panais et de choux.

Malgré la présence d'une charrette et d'une charrue avec leurs appareils, l'outillage aratoire est ordinaire et rustique : marres, pelles, crocs, fourches, hache, faucilles, un râteau de fer et cinq de bois, une paire de fléaux. On note aussi deux échelles qui servent probablement pour les réparations des toitures, et une civière<sup>42</sup>.

Le cheptel équin est important ; il se compose d'un cheval de poil noir de quatre ans qui vaut quatre-vingt-dix livres, deux chevaux de deux ans, l'un gris et l'autre noir, à soixante-dix-huit livres chacun et un cheval noir dit hors d'âge, sans doute parce qu'il est vieux, estimé à seulement trois livres.

Les trois selles et les deux brides témoignent que pour les déplacements on chevauche ou on utilise la litière<sup>43</sup> qui est prisée à soixante livres avec ses appareils.

On élève aussi des bovins : trois vaches, dont la meilleure vaut quarante-cinq livres et deux génisses. Dans la soue, un cochon est sans doute destiné au charnier à brève échéance, car il est estimé à quinze livres.

Dans l'inventaire, on peut noter la valeur importante des bois des *rabines*<sup>44</sup> et des fossés<sup>45</sup> des *parcqs* qui dépendent du manoir. Ces bois sur pied sont évalués à deux cent trente-trois livres, ce qui laisse présumer que, dans les baux accordés à ses

---

40 Fermier d'un domaine congéable.

41 Récoltes ou cultures sur pied sur les terres labourables. Glossaire de l'ancien droit français (Dupin & Laboulaye, Paris - 1846)

42 En breton : *ur kravazh*. Appareil composé de deux timons et de barreaux transversaux utilisé pour le portage de charges à deux personnes.

43 Sorte de lit ordinairement couvert, porté sur des brancards par des chevaux ou parfois des hommes, selon la taille de l'appareil (chaise à porteurs).

44 Terme signifiant probablement chemin creux, voie d'accès ou petite vallée, peut-être à l'origine des dits *ribinou* actuels.

45 Talus.

fermiers, le seigneur de Guiquerneau se les réserve pour la cheminée ou un quelconque autre usage. La réserve de bois à feu fendu est estimée à vingt-quatre livres.

Finalement, le total des biens inventoriés s'éleva à deux mille huit cent vingt-et-une livres.

Bien que n'étant pas cité dans cet inventaire, il est possible que le colombier identifié comme bâtiment rural à proximité du bourg à Plouguerneau sur le cadastre de 1840 à deux cent mètres du manoir, en faisait partie. Mais il se peut aussi qu'il était une dépendance du manoir de Penquear, plus proche. Au 18ème siècle et peut-être depuis longtemps, cette construction avait fait surnommer la ferme voisine « Le Colombier ». Traditionnellement, elle resta connue sous ce toponyme, *ar c'holombier*, jusqu'à la fin de ses activités agricoles dans les années 1970.



## La fin de l'Ancien Régime pour les Bihannic de Guiquerneau de Tromenec



Catherine de Keroulas, veuve du sieur Ollivier Bihannic depuis six mois, se remaria dès le 17 août 1721 avec Sébastien Guiomar, conseiller du Roy et lieutenant général civil et criminel au siège royal de Léon à Lesneven.

Le 30 septembre 1743, Yves-Alexis Bihannic de Guiquerneau l'unique garçon survivant qu'elle avait eu de son premier époux, se maria avec Marie-Gabrielle du Trévou du manoir de Tromenec en Landéda. L'époux demeurait à Lannilis. La bénédiction nuptiale leur fut donnée en la chapelle Notre-Dame de Penfeunteun<sup>46</sup> par permission de Charles-Guy Le Borgne, vicaire général du diocèse de Léon. Les contractants reconnaissent comme enfant légitime Claudine, fille naturelle de l'épouse, baptisée en l'église paroissiale de Landéda le 22 décembre 1740. Nous n'avons pas trouvé la suite du destin de cet enfant.

46 Chapelle du manoir de Tromenec.

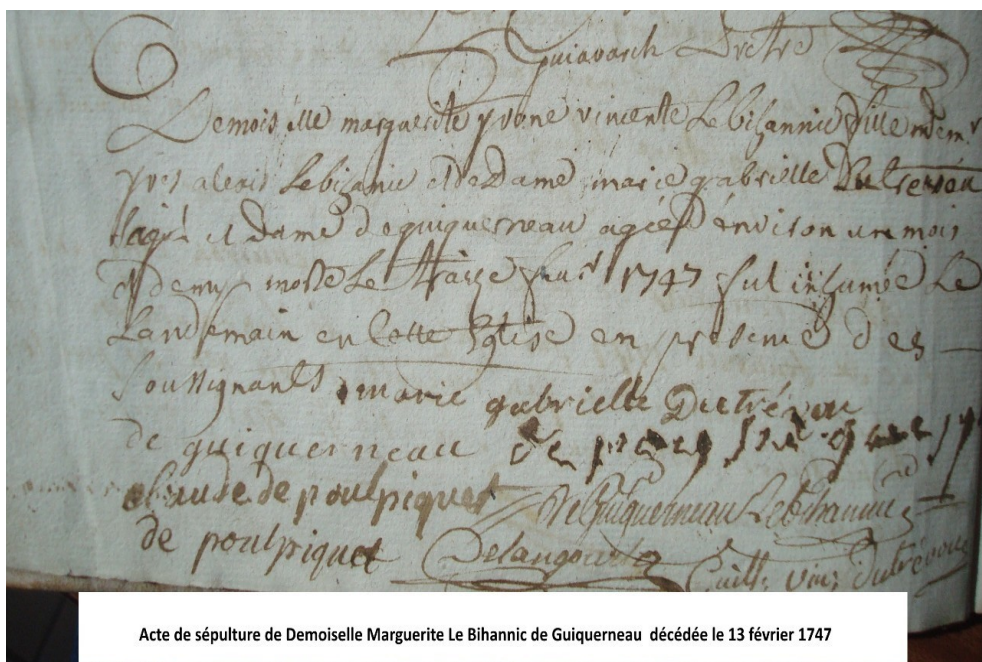
Marie-Françoise Bihannic de Guiquerneau vint au monde au manoir de Tromenec un an plus tard et fut baptisée à Landéda le 26 octobre 1744. Ses deux soeurs puînées, Marie-Anne et Marguerite, le furent à Plouguerneau.

Le reste de la fratrie, une quinzaine d'autres enfants<sup>47</sup>, naquit au manoir de Tromenec où la famille avait sans doute établi son domicile définitif. Le manoir de Guiquerneau était-il passé à un autre propriétaire ?

Nous ne saurions le dire. Toujours est-il que l'Écuyer Bihannic de Guiquerneau prit le titre de comte de Tromenec vers 1750<sup>48</sup>.

Sur les actes paroissiaux ou d'état-civil qui concernent sa descendance, les deux titres seront désormais souvent accolés.

Au moins neuf de ses enfants moururent à la naissance ou en bas âge, dont Marguerite qui fut inhumée à Plouguerneau le 13 février 1747.



Acte de sépulture de Demoiselle Marguerite Le Bihannic de Guiquerneau décédée le 13 février 1747

Marie-Françoise décéda à Landéda en 1784 à l'âge de quarante ans, au dit *Bourg des Anges*. Elle ne s'était pas mariée.

À cette date, la famille avait délaissé Tromenec pour une nouvelle demeure bâtie à proximité de l'abbaye de Anges. Les enfants jumeaux Marie-Jeanne et Philibert, qui ne survécurent pas, furent les derniers venus au monde dans la vieille bâtisse féodale à la fin du mois de septembre 1763.

Elle menaçait sans doute ruine et quelques dizaines d'années plus tard, le cadastre de Landéda la qualifia de mesure.

47 Source : base de données « RECIF », Centre généalogique du Finistère.

48 Source : <http://patrimoinedesabers.fr> (Étude de Bernard Le Bec : Histoire et héraldique de Troménec en Landéda)

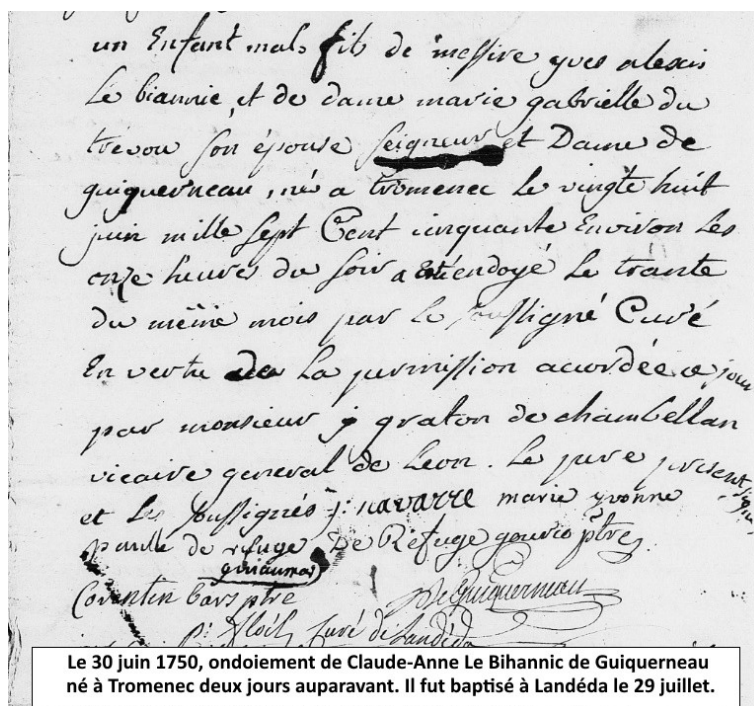
En fait, l'ancienne demeure féodale devait être plus ou moins inondée au gré des saisons. Selon le plan du début du 19ème siècle, le manoir jouxtait une mare de cinq cent soixante-dix mètres carrés et un étang de trois-quarts d'hectare alimentant le moulin de Tromenec. On peut donc préjuger d'une certaine insalubrité de l'endroit, cause de son abandon suivi de sa ruine progressive.

En 1783 à Landéda, Gilles de Coetnempren originaire de Plounez en diocèse de Saint-Brieuc et demeurant à Louannec, évêché de Tréguier, épousa Marie-Olive Bihannic de Guiquerneau de Tromenec. Le mariage eut lieu après la publication d'un unique ban. Une dispense, sans doute due à l'éloignement des résidences respectives des futurs conjoints, fut prononcée pour les deux autres.

Ce couple, dit "de rentiers", vécut au bourg de Plouguerneau jusqu'à leurs décès respectifs en 1813 et 1834. Marie-Olive fut probablement la dernière personne à porter le patronyme de Bihannic de Guiquerneau dans notre commune.

Ollivier, né en 1748, s'unit en 1787 à Marie-Charlotte Le Borgne de la Tour demeurant à Saint-Houardon en Landerneau. Le couple n'eut pas d'enfant, semble-t-il. L'époux mourut le 15 brumaire an 9 au lieu dit *Maison Neuve* à Landéda. Il est probable que c'était la demeure appelée Bellevue sur le cadastre napoléonien de Landéda.

Claude-Anne, né au château de Tromenec le 28 juin 1750, eut un destin tragique ; lieutenant des vaisseaux du Roi et chevalier de l'ordre militaire et royal de Saint Louis, il émigra au début de la Révolution. Lieutenant au régiment *Hector*<sup>49</sup> de l'armée royale qui débarqua à Quiberon en juin 1795, il fut fait prisonnier lors de l'échec de l'opération et fusillé le 16 thermidor an 3<sup>50</sup>.



L'aumônier du régiment fut plus chanceux : Jean-Marie Dominique de Poulpiquet, né à Lesmel en 1759, put rembarquer et revenir en Angleterre. Après le Concordat de 1802, il reprit possession de sa cure de Plouguerneau. Nommé vicaire général du diocèse en

49 Régiment de l'Armée des émigrés, formé par le Comte Charles-Jean d'Hector (1722-1808), en exil en Angleterre. Servant dans la Marine depuis 1735, il était devenu lieutenant général des armées navales sous Louis XVI. Il avait épousé à Brest en 1772 Marie-Jacquette de Kerouartz, veuve d'Alain-François Le Borgne de Keruzoret chef d'escadre.

50 Eugène de la Gournerie : « Les débris de Quiberon, souvenirs du désastre de 1795 ». Nantes, 1875.

1807, il fut sacré évêque de Quimper et de Léon en 1824. Il le demeura jusqu'à sa mort en 1840. Sa dépouille fut inhumée au cimetière de Plouguerneau<sup>51</sup>.

François-Marie, frère puîné de Claude-Anne Bihannic et sous-lieutenant dans la même unité, ne participa pas à l'opération et eut ainsi la vie sauve.

Il avait débuté dans la Marine de Louis XV comme volontaire vers 1768. Il gravit peu à peu les échelons jusqu'au grade d'enseigne, sur le vaisseau de 64 canons "Artésien" attaché à l'escadre de l'amiral bailli de Suffren lors de sa campagne en Océan Indien de 1781 à 1784.

Il était lieutenant de vaisseau et de port au département de Brest, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et domicilié de fait en la paroisse de Saint-Louis et de droit à Landéda, quand il épousa en sa paroisse natale Thérèse Bazile Le Maignans de Kerangat le 28 juin 1791. Selon l'acte, la mariée était native de Saint-Pol de Léon<sup>52</sup>. Orpheline de père et de mère, elle résidait à Saint-Houardon en Landerneau.

La mère de l'officier de marine, Marie-Gabrielle du Trévou, mourut au dit *Bourg des Anges* moins d'un an plus tard.

Le 11 février 1793, l'officier public de la commune de Landerneau enregistra le décès de la citoyenne Thérèse Maignan résidant à Landerneau depuis dix-neuf ans. L'épouse du citoyen François-Marie Bihannic était morte le jour précédent à cinq heures de relevée<sup>53</sup> au domicile de Marie Floch, rue de la Fontaine Blanche. Jean Le Bot et François Le Bras, respectivement menuisier et maçon, signèrent l'acte, la déclarante ne sachant le faire.

Le document, dont la rédaction fut apparemment assez confuse, ne fait aucune référence ni à la situation de l'époux, peut-être déjà émigré, ni à la cause du décès. Il précise que la défunte était originaire de Vannes et que Marie Floch était veuve Maignan !

La bru précédait dans la tombe son beau-père Yves-Alexis Bihannic de Guiquerneau de Tromenec décédé à la maison d'arrêt de Carhaix, située en la trêve de Saint-Quijeu<sup>54</sup>, le 18 novembre 1793. Il fut inhumé le même jour au cimetière de l'église tréviale par François Collin, vicaire constitutionnel de Carhaix, en présence des citoyens Jean-Marie et Grégoire Brionne, cordonniers à Carhaix<sup>55</sup>.

---

51 Henri Pérennès : "Jean-Marie Dominique de Brescanvel, un évêque breton". Quimper, 1932.

52 Une confusion est possible avec la paroisse de naissance de sa mère Thérèse Basile de Trevisquin. Il semble que la mariée était native du manoir de Bocquenay en Questembert, évêché de Vannes.

53 Cinq heures du soir.

54 <https://recherche.archives.finistere.fr>. Sous-série 3 E 037.

55 <https://recherche.archives.finistere.fr>. Sous-série 3 E 326.

Le Dix huit novembre, mil Sept cent quatre vingt trois, l'an 2  
 de la République française, une & indivisible, six heures du matin  
 Le Sous Procureur, habitant de Carhaix le Bail Cadet officier public  
 les Citoyens Denis Le maire Convoqué de la maison d'arrêt de  
 Carhaix " âgé de quarante ans " & Augustin Le Saluay marié, âgé de trente deux ans  
 les deux domiciliés de cette ville. Lesquels par une déclaration  
 Citoyen yv en — Le Bihannic père, âgé de soixante quinze  
 ans, originaire de la paroisse de Plouguerneau, domicilié de la  
 paroisse de Landéda, Arrondissement de Brest, Décédé dans la nuit dernière  
 après en être atteint, j'ai Raporté le Procès, sur mon Serment & l'ap  
 des Dits mariés & Saluay. En Supplément, âgé de quarante ans aprouvé  
 Augustin Le Saluay  
 Denis Le marié  
 Augustin Le Saluay  
 Denis Le marié

**Acte de décès de Yves-Alexis Le Bihannic de Guiquerneau à  
 la maison d'arrêt de Carhaix le 18 novembre 1793.**

Nous n'avons pas trouvé la raison de son incarcération dans cette prison : représailles  
 faisant suite à l'émigration de ses deux fils, insoumission aux nouvelles autorités...?

Il était chevalier de Saint-Louis et ancien capitaine des canonnières garde-côtes. Selon  
 l'acte de son décès, il avait soixante-quinze ans et était dit *natif de la paroisse de  
 Plouguerneau*.

## Le 19ème siècle des Bihannic de Guiquerneau de Tromenec

François-Marie Bihannic revint en France et bénéficia sans doute d'une amnistie décrétée par le Consulat en échange d'un serment de fidélité à la Nation.

Il se remaria le 4 prairial an 11 avec Marie-Anne Huon Kermadec née à Bohars le 14 août 1780. L'acte de la mairie de cette commune indique que François-Marie Bihannic Tromenec est *rentier*. Il est âgé de cinquante-deux ans et réside à Landéda.

Le nouveau couple s'installa au château de Bellevue. De cette union naquirent au moins six enfants. Cécile et Casimir moururent aux âges respectifs de quinze mois en 1810 et 1812. Peut-être étudiant, Adolphe décéda à dix-neuf ans en 1825 au 11 rue Royale à Brest et fut inhumé au cimetière Saint-Martin. L'aîné, Édouard, trépassa en 1827. Il n'avait que vingt-trois ans et il était enseigne de vaisseau dans la Marine royale.

Quatre soeurs de François-Marie, filles d'Yves-Alexis Bihannic de Guiquerneau et de Marie-Gabrielle du Trévou, s'établirent à Roscoff jusqu'à la fin de leurs jours. Elles furent qualifiées de demoiselles, *rentières* ou *propriétaires*, sur leurs actes de décès. Marie-Josèphe mourut la première en 1814 et Marie-Gabrielle fut la dernière, à s'éteindre le 2 mai 1835.

François-Marie Bihannic de Tromenec, le survivant de l'expédition de Quiberon en 1795, décéda au château de Bellevue le 18 mai 1828. Âgé de soixante-seize ans, il était capitaine de frégate en retraite et maire de Landéda<sup>56</sup>.

Son fils Charles-Édouard né le 28 mai 1807 au château de Bellevue, le remplaça pour un mandat, qui resta temporaire, de trois ans. Six mois après la mort de son père, il se maria à Ergué-Armel avec Amélie de Blois native du manoir de Poulguinan en cette commune, et y demeurant <sup>57</sup>.

Il devenait ainsi le beau-frère de Louis-Célestin de Poulpiquet habitant à Lesmel. Depuis l'année précédente, il était époux de Thérèse, sœur de la nouvelle mariée.

Amélie de Blois lui donna au moins cinq enfants, tous nés à Poulguinan. Charles-Édouard y avait établi sa demeure permanente sans doute en 1831, année où il avait abandonné sa fonction de maire de Landéda.

---

<sup>56</sup> <https://recherche.archives.finistere.fr/viewer/>, 3 E 121.

<sup>57</sup> <http://archives.quimper.bzh/>

Félicie, l'aînée des enfants du couple, devint religieuse et mourut à l'Hôtel-Dieu de la Sainte-Famille à Pont-Labbé en 1892. Alix, la benjamine de la fratrie née en 1840, se maria à Rennes en 1863. Au décès de son époux, Charles Boullé de Passillé, en 1909, elle demeurait au 36 rue de Washington à Paris.

Les trois garçons embrassèrent la carrière des armes. Aymar et Georges furent élèves à l'École Navale sur le vaisseau "Borda" mouillé en rade de Brest et devinrent officiers de marine, comme leurs deux grands-pères François-Marie Le Bihannic de Tromenec et Joseph-François de Blois. Aymar prit part à la guerre de Crimée sur la frégate "Andromède" et Georges sur le vaisseau "Inflexible", puis la frégate "Virginie".

Probablement affecté sur la frégate "Néréide" transformée en transport de passagers, civils et militaires, et de déportés vers l'île de La Réunion, la Nouvelle-Calédonie et Tahiti, Georges serait mort en mer à l'âge de trente-quatre ans le 6 décembre 1868 dans le détroit de Malacca<sup>58</sup>. Servant sur ce navire depuis sa nomination comme lieutenant de vaisseau en 1863, il était chevalier de la Légion d'Honneur.

Son frère aîné de deux ans, Aymar, s'éteignit à l'âge de trente-huit ans le 25 avril 1870 dans un établissement thermal de la rue Pujade à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales). Il succomba d'une maladie d'origine tropicale, deux mois après son rapatriement à Brest par la frégate "Andromaque". Lieutenant de vaisseau et chevalier de la Légion d'Honneur, comme son frère cadet, il était embarqué depuis 1867 sur la canonnière "Flamme" affectée aux mers de Chine<sup>59</sup>. Son père, Charles-Édouard âgé de soixante-deux ans, rentier domicilié au 31 rue Tronchet à Paris fut cité comme témoin dans l'acte de décès.

Leurs morts prématurées, qui résultèrent de leurs longues campagnes maritimes en Extrême-Orient, avaient empêché Aymar et Georges de prendre femme.

En 1866, leur jeune frère Louis avait épousé à Rennes Adélaïde Chauveau de Kernaeret. Lieutenant au 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie à pied en garnison dans cette ville, le marié avait trente ans.

Il était entré à l'école polytechnique dix ans plus tôt, probablement major de sa promotion<sup>60</sup>. Élève brillant, il en était sorti en 1858 sous-lieutenant des corps de l'Artillerie et du Génie. En 1861, il suivit son régiment dans l'armée d'Afrique durant trois ans.

De retour en Métropole en 1864, il retrouva le 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie stationné à Rennes. Promu capitaine en 1867, il devint professeur des sciences appliquées à l'école d'application de l'artillerie établie en cette ville. Ce poste lui permit d'effectuer des recherches expérimentales sur l'énergie dégagée par la combustion des poudres<sup>61</sup>.

---

58 "Annuaire de la Noblesse de France en 1870", page 351.

59 "Annuaire de la Noblesse de France en 1871-1872", page 362 et registre des décès d'Amélie-les-Bains (1870), numérisé par geneanet.org

60 "Gazette de la noblesse et des châteaux d'Europe" (1855).

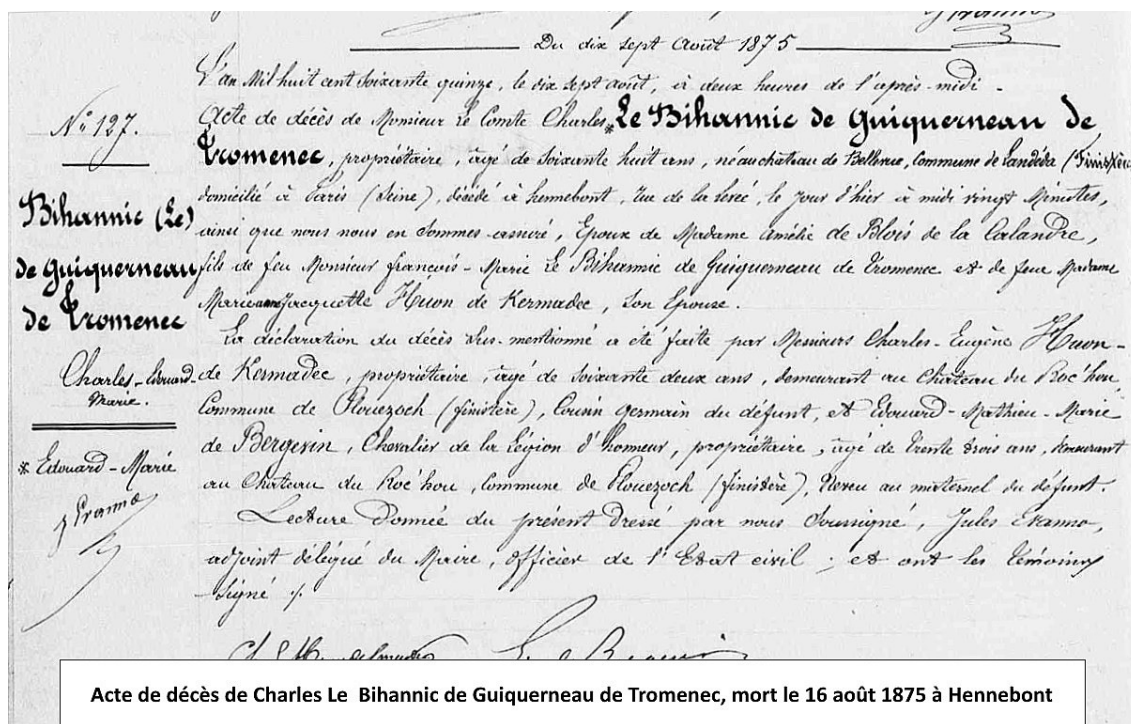
61 Louis Médard et Henri Tachoir in "Histoire de la thermochimie". Presses universitaires de Provence (1994) par <https://books.google.fr>

Le 16 juillet 1870, deux jours avant la déclaration de guerre de l'Empire français à la Prusse, il est nommé adjoint à l'état-major de l'artillerie du 7<sup>ème</sup> corps de l'armée du Rhin. Après une série de défaites, une armée française capitule à Sedan et des dizaines de milliers de Français, dont l'empereur Napoléon III, sont faits prisonniers par les Allemands. Louis Bihannic de Tromenec est parmi les captifs.

En prélude à des pourparlers pour un traité de paix, un armistice entre les belligérants intervient en janvier 1871. Quelques mois plus tard, les prisonniers sont progressivement libérés. Le capitaine Bihannic de Tromenec rentre en France le 15 avril, et il est désigné pour rejoindre l'artillerie de l'armée de Versailles le jour suivant.

Le siège de Paris par les dits *Versaillais* se termine par la "semaine sanglante" en mai. Le 30 mai 1871, Louis Bihannic de Tromenec est fait chevalier de la Légion d'Honneur<sup>62</sup> pour avoir, par son action, sauvé le parc d'artillerie du 2<sup>ème</sup> corps auquel il était affecté.

Son père, Charles-Édouard Bihannic de Guiquerneau de Tromenec toujours domicilié à Paris, mourut à Hennebont (Morbihan) le 16 août 1875<sup>63</sup>. Dit *propriétaire*, il y séjournait peut-être pour gérer des affaires. Les témoins cités dans l'acte furent son cousin Charles-Eugène Huon de Kermadec et son neveu Édouard-Mathieu de Bergevin, tous deux demeurant au château de Roc'hou en Plouezoch (Finistère).



62 Source : <http://www.culture.gouv.fr/LH/LH125> (numérisation par geneanet.org).

63 Source : <https://rechercher.patrimoines-archives.morbihan.fr> (Archives départementales du Morbihan).



Promu chef d'escadron au 20<sup>ème</sup> régiment d'artillerie en novembre 1877, Louis son seul fils survivant mourut d'une grave maladie le 18 mars 1880 à Amélie-les-Bains<sup>64</sup>, dans le même établissement que son frère Aymar dix ans plus tôt. Il résidait probablement pour des soins dans cette station thermale des Pyrénées-Orientales.

Dans son éloge funèbre, le colonel La Noue lui rendit hommage en ces termes : "Le commandant de Tromenec était aussi modeste qu'il était instruit ; il aimait passionnément son métier. Les questions techniques l'intéressaient au plus haut degré, et l'artillerie lui serait certainement redevable de travaux importants si la mort impitoyable n'était venue le faucher si jeune".

Adélaïde Chauveau de Kernaeret survécut longtemps à son époux ; elle décéda à Brest Saint-Marc le 17 novembre 1928. Le couple avait mis au monde deux filles en 1867 et 1869, respectivement. Yvonne mourut à Brest Saint-Marc en 1920. Olympe, sa sœur aînée, décéda à Fouesnant en 1947.

Les deux demoiselles Bihannic de Tromenec s'étaient mariées et eurent une descendance. Mais, naturellement, le patronyme de Bihannic de Guiquerneau de Tromenec, qui émigra de Plouguerneau vers Landéda vers 1750, s'éteignit à la suite de leurs disparitions.

#### ***Sources non exhaustives :***

- <https://recherche.archives.finistere.fr>. Sous-séries, 3 E, 3 P, 6 M.
- Archives départementales du Finistère. Sous-séries 6 B, 1 E.
- <https://recif.cgf.bzh>
- <https://archives.quimper.bzh>
- <http://archives.cg66.fr>
- <https://archives.mairie-brest.fr>
- Archives de la famille De Poulpiquet de Lesmel
- <https://gallica.bnf.fr>
- <https://www.geneanet.org/>
- Service historique de la Défense (Brest), sous-séries 6 M et 2 F.

*Remerciements à Patrick de Poulpiquet de Lesmel pour la communication des transcriptions de ses archives familiales, et ses précieuses informations sur l'Histoire locale.*

---

64 Éloge funèbre de Louis Le Bihannic de Tromenec par le colonel La Noue commandant le 36<sup>ème</sup> RA. <https://gallica.bnf.fr>. "Revue d'artillerie", tome XVI (avril-septembre 1880).